

Les Guinéens de l'extérieur : rentrer au pays ?

UNE des particularités du régime de Sékou Touré est d'avoir bon gré mal gré maintenu plus du tiers des Guinéens hors des frontières nationales. En dépit de l'assouplissement de la répression après 1977, on estimait toujours, en 1984, à environ 2 000 000 le nombre de Guinéens vivant à l'étranger. Selon les données des pays d'accueil, cette population se répartissait ainsi : 630 000 en Côte d'Ivoire, 590 000 au Sénégal, 230 000 au Liberia, 220 000 en Sierra Leone, 90 000 au Mali et 50 000 en Guinée-Bissau ; le solde étant distribué entre d'autres pays africains, l'Europe et l'Amérique du Nord.

En mars 1984, la disparition du dictateur, suivie en avril de l'avènement d'une deuxième République, allait-elle modifier le rapport entre Guinéens restés au pays et Guinéens dispersés en Afrique de l'Ouest, en Europe et, plus marginalement, en Amérique du Nord ? Pour cela, il fallait que le changement de régime correspondît à une nouvelle donne politique et économique susceptible de rassurer les exilés à la fois sur les conditions de leur sécurité dans leur propre pays, sur les possibilités d'y entreprendre des activités dans les secteurs privés de la production et du commerce et d'y intégrer l'administration.

Le CMRN (Comité militaire de redressement national) a, dès sa prise de pouvoir, prétendu restaurer la liberté d'expression et de circulation et préconisé une libéralisation totale de l'économie. Il n'est pas contestable que ces décisions furent comprises par les exilés comme une invitation au retour. Toutefois, il n'est pas possible de quantifier les mouvements de la population guinéenne qui ont convergé vers la Guinée depuis 1984, pas plus qu'il n'est possible d'évaluer les flux financiers qui, durant la même période, ont traversé les frontières nationales. Un certain nombre d'indicateurs permettent néanmoins de repérer l'implication effective ou, à l'inverse, l'absence persistante dans certaines sphères de l'administration ou de l'économie, de nationaux ayant un temps migré hors de Guinée.

Cette quasi-impossibilité de mesurer avec précision les mouvements de population et de capitaux dénote en fait une incapa-

néens de l'extérieur considéraient qu'une page de l'histoire du pays était tournée. Collectivement ou individuellement, les exilés envoyèrent des messages de félicitations et de remerciements au nouveau pouvoir qui manifesta son désir d'ouverture lors de la déclaration d'orientation générale du 11 avril 1984 : « nous devons œuvrer à réaliser le plus rapidement possible la réconciliation effective de tous les fils du pays où qu'ils se trouvent. »

Dès lors, le feu vert des reprises de contact avec le pays d'origine est donné. Les délégations d'associations de Guinéens résidant à l'étranger se succèdent à Conakry. Les délégués de Côte-d'Ivoire, suivis le 19 avril 1984 d'une délégation d'une cinquantaine de personnes du Bureau exécutif des Guinéens résidant à l'étranger, sont reçus par le CMRN. Le collectif des enseignants et étudiants guinéens du Sénégal, des membres de l'Association de la jeunesse guinéenne en France et de l'Association des ressortissants guinéens du Bénélux participèrent, du 24 mai au 3 juin 1984, à la conférence nationale sur la réforme de l'enseignement. Des cadres guinéens de la BAD (Banque africaine de développement) apportèrent eux aussi leur contribution, pour étudier la situation économique du pays. A l'extérieur, des clubs et des groupes d'études furent créés pour élaborer des recommandations et diverses suggestions au pouvoir. Des associations d'étudiants ou de travailleurs ~~apparentent dans les villes de l'étranger où la concentration~~

que la voie de l'ouverture fût complètement libre. Toutefois, le sens que l'on peut donner à la création de ce secrétariat d'État et les attermolements du pouvoir donnent à croire que des concessions aux tenants du statu quo étaient jugées nécessaires par les modérés.

Il est vrai que la création de ce secrétariat d'État a suscité des réactions fort contrastées au sein même de la communauté des Guinéens de l'extérieur. Certains y ont vu la volonté du pouvoir de se rapprocher d'eux et de tenir compte de leur condition particulière d'exilés ou d'anciens exilés, tandis que d'autres ont dénoncé le piège tendu par le gouvernement qui entérinait de fait une prétendue scission entre Guinéens de l'intérieur et Guinéens de l'extérieur, marginalisant définitivement ces derniers (2).

Curieusement, c'est le Président lui-même qui sembla donner raison à ceux qui regrettaient l'existence du secrétariat d'État chargé des Guinéens de l'extérieur car, au terme de la période de fortes turbulences politiques dont le paroxysme fut la tentative de coup d'État de Diarra Traoré, le 4 juillet 1985, et l'apparente vacance de pouvoir qui s'ensuivit jusqu'à la fin de l'année, le nouveau gouvernement nommé le 22 décembre 1985 ne comprenait plus ce secrétariat d'État controversé mais, en revanche, accueillait six ministres revenant de l'étranger (3).

Dès lors, le contexte politique était-il propice au retour de tous ceux qui souhaitaient vivre enfin au pays et s'impliquer réellement dans le processus de reconstruction nationale ?

Les Guinéens de l'extérieur et l'économie de la Guinée d'aujourd'hui

Il est difficile d'estimer le nombre des Guinéens qui sont rentrés après le 3 avril 1984, de différencier ceux qui n'ont effectué qu'un séjour de courte période en Guinée et ceux qui s'y sont réinstallés, de répartir ces derniers par secteurs d'activité.

Les agriculteurs et éleveurs constituent la population qui offre le moins de prise aux supputations statistiques. En mai 1985, François Gaulme écrivait dans *Marchés tropicaux* : « on déclare officiellement à Conakry que 200 000 paysans qui vivaient de l'autre côté des frontières, dans un environnement ethnique qui était le leur à l'ori-

gine, seraient rentrés depuis la mort de Sékou Touré. » Quatre ans plus tard, le même chiffre circule toujours, mais il est tout autant invérifiable qu'à la date à laquelle il a été avancé.

L'entrée des Guinéens anciennement expatriés dans les activités artisanales de production et de services et dans le commerce est également malaisée à saisir en dépit des travaux de recensement des établissements réalisés par la DGSI (Direction générale de la statistique et de l'informatique) de mars à juillet 1987, dans les centres urbains de Conakry, Kankan, Kindia, Labé et Mamou et par le PECTA (Programme des emplois et des compétences techniques pour l'Afrique) du Bureau international du travail de mai à novembre 1987, à Conakry, Kankan, Labé et Mamou.

Outre l'ancienneté dans la résidence à la date de l'enquête, le questionnaire de la DGSI contenait une question relative au lieu de résidence antérieure des entrepreneurs. Le croisement des deux variables devait nous permettre d'estimer l'impact, dans l'économie des villes étudiées, du retour des opérateurs auparavant installés à l'étranger. Les résultats sont surprenants. Le nombre d'établissements recensés est de 12 116 à Conakry, 1 294 à Kankan, 1 541 à Kindia, 1 405 à Labé, 907 à Mamou et la proportion de responsables d'établissements guinéens qui se sont installés depuis 1984 et ont déclaré un lieu de résidence antérieure hors du territoire national, n'est que de 2,1 % à Conakry, 3,2 % à Kankan, 0,1 % à Kindia, 3,1 % à Labé et 1 % à Mamou. Concernant les patrons guinéens revenus en Guinée entre 1978 et 1983 et qui ont déclaré un lieu de résidence antérieure à l'étranger, les taux sont de 1 % à Conakry, 2,8 % à Kankan, 0,5 % à Kindia, 2,6 % à Labé, 2 % à Mamou. Si l'on accorde quelque crédit à ces résultats (4), on est obligé d'admettre que, premièrement, l'implication des Guinéens de l'extérieur dans l'économie « informelle » est marginale et, deuxièmement, au moins dans les villes « de l'intérieur » du pays, les flux de retour sanctionnés par des créations d'unités de production ou de vente sont globalement simi-

vée dans l'échantillon que dans le recensement de 1987, la part des Guinéens qui sont revenus de l'étranger après 1984, reste marginale (5).

Les résultats du PECTA, bien que partiels, paraissent contredire les tendances dégagées à partir du recensement de la DGSI. Les lieux de résidence antérieure des patrons sont seulement déterminés pour Labé et Mamou et ils se situent à l'étranger pour 33 % des effectifs de la première ville et pour 21 % des effectifs de la seconde. Étant donné que les entrepreneurs étrangers représentent respectivement 1 % et 0 % des effectifs recensés à Labé et Mamou, ce ne sont pas ces derniers qui viennent gonfler les proportions d'anciens résidents de l'étranger. Il faudrait alors pouvoir connaître, dans ces 33 % et 21 %, la part des Guinéens qui ont résidé à l'étranger mais qui ne sont rentrés dans leur pays qu'à partir de 1984.

Le secteur dit « moderne » de l'économie est encore peu développé bien que, depuis 1984, il ait connu quelques sursauts. Le dynamisme, très relatif il est vrai, dont il fait preuve maintenant

SOCOMER, ouvert en 1986 et maintenant fermé) était un Guinéen de Sierra Leone. Le deuxième supermarché de Conakry, « SUPER BOBO », a été monté par un Guinéen de Dakar qui commercialise par ailleurs du riz importé sous son propre label, « BOBO-IMPEX ». La SCF (Société de commerce et de finance-ment), autre éléphant du commerce national, appartient à un Guinéen, antérieurement basé au Liberia, qui est aussi actionnaire et président du Conseil d'administration de l'Union internationale de banque de Guinée, banque commerciale affiliée au Crédit lyonnais. Le promoteur et dirigeant de l'UACI (Union africaine de

Paris. Cette dernière est toujours à l'état de projet et ses initiateurs en sont encore à la phase de collecte des fonds devant constituer le capital de départ : pour ce faire, ils ont créé une association type loi 1901 à Paris (7).

Il est impossible de chiffrer les investissements dans le secteur de l'immobilier. Toutefois, les Guinéens de retour paraissent davantage soucieux d'acquérir des terrains pour construire et loger leur famille que pour spéculer. Bien évidemment, il existe des exceptions spectaculaires : un des très rares immeubles de standing bâtis récemment à Conakry a été financé sur fonds propres par un homme d'affaires guinéen de Côte-d'Ivoire.

On remarque que les effectifs d'anciens expatriés sont également peu nombreux dans les professions de services juridiques ou de conseil et n'ont pas encore comblé le vide laissé par l'ancien régime. Trois des six notaires et cinq sur une vingtaine d'huissiers agréés en Guinée, six des trente-quatre avocats inscrits au barreau de Conakry, la majorité de la dizaine d'experts-comptables viennent de l'extérieur. Dans les professions de santé également, six médecins et dentistes sur les onze installés en cabinet privé, trois pharmaciens sur la cinquantaine officiant à Conakry sont d'anciens exilés.

L'insertion dans l'économie nationale ne passe pas exclusivement par l'investissement financier dans des établissements ; elle signifie aussi la possibilité d'accès aux emplois salariés dans le secteur privé ou dans la Fonction publique. Hormis les banques (31 des 79 nationaux employés au siège de la BICIGUI sont des anciens Guinéens de l'extérieur), le secteur privé moderne — il est vrai encore peu développé, nous l'avons vu — n'a pas été jusqu'à maintenant en mesure d'offrir des emplois à des Guinéens qualifiés vivant toujours ou jadis installés à l'étranger.

Dès 1985, la réforme de la Fonction publique, et notamment la réduction de près de 50 % de ses effectifs jugés pléthoriques et globalement incompetents, constituait l'un des axes centraux du Programme intérimaire de redressement national. Un tel contexte n'était donc pas favorable à l'intégration dans l'administration des Guinéens désireux de se réinstaller dans leur pays. Cependant, l'on aurait pu imaginer que les tests de sélection auxquels ont été soumis les fonctionnaires de certains ministères fussent ouverts plus largement à tous les nationaux fonctionnaires ou non fonctionnaires. Cette ouverture aurait peut-être donné davantage de portée à

(7) L'association comporte actuellement une cinquantaine de membres dont huit sont rentrés à Conakry. Leur niveau de formation est élevé : études supérieures, et leurs professions sont variées : médecins, experts

comptables, cadres A de l'administration française... La valeur nominale de l'action est 1 000 FF et quatre actions donneront droit à un certificat d'investissement.

la réforme et elle aurait probablement permis de mobiliser des compétences dont il est regrettable que l'administration se prive toujours.

De fait, les Guinéens revenus de l'étranger sont encore totalement absents des administrations locales et préfectorales et demeurent minoritaires, voire marginaux dans l'administration centrale en dépit de la présence au gouvernement de cinq des leurs (8) qui se sont entourés de quelques conseillers ou directeurs — « *les importés des ministres importés* », entend-on parfois à Conakry — eux aussi rentrés après 1984. Soulignons que le gouverneur (qui siège au conseil des ministres) et les principaux directeurs de la Banque centrale ont été rappelés en Guinée sous la deuxième République.

L'Éducation nationale est, potentiellement, l'administration capable d'absorber le plus fort quota de Guinéens de l'extérieur : des milliers d'enseignants guinéens de bon niveau travaillent dans tous les pays d'Afrique de l'Ouest et en Europe, et les besoins de la Guinée, dont moins de 30 % des enfants sont scolarisés, sont immenses. Depuis 1984, par le biais du programme TOKTEN (9), quelques Guinéens enseignant à l'étranger ont effectué des missions à l'Université de Conakry et à l'École normale supérieure de Manéah, mais pas un seul n'a été recruté dans l'enseignement public (10). Quelques rares initiatives privées ont néanmoins vu le jour : une dizaine d'écoles privées primaires ou professionnelles ont été créées par des enseignants qui ont regagné la Guinée. Un établissement, SOGUIEX, a été financé par les cotisations d'une centaine d'enseignants guinéens exerçant en Côte-d'Ivoire.

(8) Excepté Jean-Claude Diallo qui a démissionné du gouvernement en mars 1986, il s'agit de personnalités nommées en décembre 1985. Barry Bassirou est toujours ministre de la Justice, Bahna Sidibé ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat et Alhassane Condé secrétaire d'État à la Décentralisation ; mais Édouard Benjamin est maintenant ministre de l'Économie et des Finances et Ousmane Sylla ministre de l'Industrie, du Commerce et l'Artisanat.

(9) Le TOKTEN (*Transfert of Knowledge Through National Expatriate*) est un programme mis en œuvre par le PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) et testé pour la première fois en Turquie en 1977. Il consiste, dans le cadre de missions qui, en principe, ne peuvent excéder trois mois, à substituer aux experts internationaux des nationaux expatriés ayant

acquis un haut niveau de compétence à l'étranger. En Guinée, le programme TOKTEN n'a effectivement démarré qu'en 1986, sur la base d'un budget de 200 000 USD et d'une liste de 59 candidats guinéens venant pour la majorité de Côte-d'Ivoire, du Sénégal et de France. En 1987, 31 consultants ont été recensés. L'Université de Conakry et l'École normale supérieure de Manéah furent les principaux bénéficiaires du programme, toutefois le ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, le ministère du Commerce, celui de la Réforme administrative et la Banque centrale ont également accueilli des consultants TOKTEN.

(10) Il y a pourtant eu quelques demandes auxquelles les autorités n'ont jamais donné suite, notamment celle de l'écrivain Cheick Oumar Kanté, qui, depuis, est reparti à l'étranger.

Une réinsertion difficile

Que de nombreux Guinéens ayant quitté leur pays au cours des dernières décennies n'aient pas encore choisi ou eu la possibilité de s'insérer dans l'espace économique et social de la Guinée d'aujourd'hui, manifeste l'existence d'une ligne de fracture. Les obstacles d'ordre psychologique et culturel, politique et économique sont partiellement analysables à partir du regard que les Guinéens émigrants ou non émigrants posent les uns sur les autres. De chaque côté les clichés font encore florès, surtout lorsque — exercices souvent surréalistes — il s'agit pour certains de prouver qu'ils sont « *d'aussi bons et vrais Guinéens que d'autres* » et pour d'autres d'expliquer qu'ils sont « *d'avantage fondés que certains à veiller aux intérêts de la Guinée* ». S'il est inutile de dresser un

catalogue de ces clichés, il importe en revanche de souligner le

unique et les Guinéens de l'extérieur sont disposés à pardonner aux suppôts de l'ancien régime si leur dignité n'est pas bafouée par des compatriotes qui n'ont pas fait le choix de l'exil et les considèrent comme de pleutres aventuriers. L'heure n'est plus aux vaines polémiques — sous Sékou, était-il plus courageux de partir, c'est-à-dire de refuser de se mettre en situation d'être complice du système, au moins de façon passive, ou bien de rester en risquant chaque jour d'être arrêté arbitrairement ? — ; toutefois cette revendication de respect de leur itinéraire par les nationaux réinstallés en Guinée ne doit pas être minimisée. Elle transparaît de manière exacerbée dans l'affirmation outrancière mais

Il semble en effet que l'on ne puisse réduire le problème du brouillage de la communication, induit par des références culturelles et politiques non partagées, à une fraction minoritaire des

dans l'économie nationale. Les opérateurs économiques vivant depuis toujours en Guinée et qui évoluent au niveau des activités de production et de commerce de petite échelle comme au niveau des PME-PMI, sont probablement plus à l'aise que les nouveaux arrivants pour composer avec les administrations locales et centrales d'un État donc chacun s'accorde à dire qu'il n'est toujours pas un État de droit. Il est clair que les quelques entrepreneurs qui ont tenté de créer des sociétés en Guinée après avoir renoncé à leurs activités à l'étranger se sont associés ou, au moins, se sont attachés les services de collaborateurs qui n'ont jamais quitté le pays et sont donc censés être rompus aux négociations très particulières qu'impose une administration qui, cinq ans après la prise de pouvoir par les militaires, demeure pour une bonne part celle qui a été mise en place par le PDG. « *La désorganisation de l'administration perturbe les Guinéens qui reviennent et beaucoup perdent patience et renoncent à se lancer dans les affaires* » expliquent d'anciens exilés impatients ou désabusés et même certains fonctionnaires, pourtant pas dupes : cette désorganisation complète n'est qu'apparente et voile en fait une multitude d'organisations mafieuses complexes et redoutablement efficaces.

Les barrières à l'entrée dans les artisanats et le petit commerce de boutique ou de marché, inhérentes aux contraintes administratives, sont, croit-on habituellement, moins étanches que celles qui caractérisent les entreprises industrielles, semi-industrielles ou les grands commerces. Toutefois, même s'il fallait admettre que la part des petits artisans et commerçants qui ont regagné la Guinée depuis l'avènement de la deuxième République est notablement

place dans les différents secteurs de l'« économie informelle ». Cinq ans après, la situation a évolué et l'entrée sur le marché est virtuellement plus aisée. A condition d'avoir les moyens d'investir...

Si l'on retient le critère de la création d'entreprise, l'implication, en apparence timorée, des Guinéens de retour dans l'économie nationale, pose en effet le problème de la capacité d'investissement. La diaspora a-t-elle accumulé un capital qu'elle hésiterait à injecter dans l'économie du pays ? Rien n'est moins sûr. Son capital, lorsqu'il existe, est essentiellement un capital humain — technicité, savoir-faire acquis dans le secteur privé et dans les administrations nationales ou internationales — mais pas un capital financier. Les grands hommes d'affaires (Mamadou Aliou Bah dit « Bobo », Alpha Amadou Diallo...) sont revenus et ont ouvert de grosses sociétés commerciales mais l'immense majorité des expatriés, que pouvait-elle rapatrier ? *« Il faut prendre conscience que moins de 10 % de la diaspora a réussi sa vie au sens où elle avait les moyens matériels d'éduquer ses enfants, de se loger et de se nourrir convenablement. Résider à des éléments de confort modernes, rap-*

mièrement, le sous-développement économique du pays et d'une manière générale la crise qui frappe de plus en plus durement le Tiers-Monde. Deuxièmement, le défaut de démocratie dans un État paradoxal qui permet la libre diffusion de toute la presse internationale et la libre circulation des personnes mais qui n'a toujours pas de constitution, n'autorise pas la création d'associations et laisse une faible latitude aux citoyens de s'impliquer véritablement dans la vie du pays. Cela en dépit de l'invitation toute récente du Chef de l'État à réfléchir collectivement à l'élaboration de la loi fondamentale.

La contrainte du sous-développement est apparue progressivement alors qu'au lendemain de la prise du pouvoir par les militaires, les Guinéens de l'extérieur, comme beaucoup d'intervenants : hommes d'affaires et affairistes de tous continents, bailleurs de fonds,... donnèrent l'impression d'oublier que le pays était classé parmi les PMA et participèrent à la résurrection du mythe du « Potentiel de la Guinée » qui allait enfin être rapidement mis en valeur.

Potentiel mythique ? Potentiel minier déjà exploité en ce qui concerne l'essentiel, la bauxite ; le secteur ne pouvait donc générer du jour au lendemain un surcroît de richesse et d'emplois. Potentiel agricole et forestier ? Il n'y a pratiquement plus de bois à couper ; les cultures vivrières villageoises connaissent une croissance indéniable mais les cultures de rente ne peuvent pas redémarrer de façon significative. Potentiel hydro-électrique dont l'exploitation conditionne le développement de la production manufacturée ? Les barrages existant ne sont pas pleinement opérationnels et ceux qui devraient être construits ne seront mis en service que dans plusieurs années... Les Guinéens qui regagnent leur pays trouvent donc une économie faible et entrent sur un marché du travail complètement saturé qui ne leur offre guère d'opportunités de réussir leur réinsertion.

Par ailleurs, ils ont affaire à une administration omnipotente — plus exactement « omnibloquante » — dont les pratiques ont bien peu évolué en dépit de la réforme administrative engagée dans le cadre de la politique d'ajustement structurel. « *Aujourd'hui encore on gère l'administration mise en place par le PDG* » reconnaissent de hauts fonctionnaires ; une administration qui assure un service public d'une extrême médiocrité et qui a toujours les moyens

rieur : « *faire lentement évoluer les choses depuis l'intérieur...* ». Les autres, moins enclins aux compromis et davantage lassés par cette inertie structurelle, revendiquent plus vigoureusement — dans la forme — que la minorité précédente le droit, pour chacun, de devenir un citoyen responsable, libre d'entreprendre et de s'engager à l'intérieur d'un cadre légal à définir selon des principes démocratiques. Ces revendications qui ne sont probablement pas l'apanage des seuls Guinéens de l'extérieur sont de toutes les manières exprimées à titre individuel. De retour chez eux, les Guinéens auparavant exilés continuent d'être dispersés : « ils ne composent pas le cinquième grand groupe ethnique national » (19), ne s'organisant pas en associations officielles, pas même en groupes informels.